



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance d'installation du conseil municipal du 20 mars 2026

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, le vendredi 20 mars 2026 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Bruno MARÉCHAL, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARÉCHAL, maire sortant. BILLOT Christian, BRIAND Réjane, BRIANT Mathieu, CAILLAUD Gérald, CARDOSO Virginie, GRAVELET Victor, HERBIET Pascal, HOHWEILLER Stéphanie, LAUBRET Amandine, LINARD Laurent, PIERRE Marie-Laurence, RIGUET Manon, SENDEL Nadine, SZWIEC Agnès, TALLAN Baptiste, conseillers municipaux.

Secrétaire : Christian BILLOT

Monsieur Bruno MARECHAL, maire sortant, ouvre la séance à 19 h 03.

Monsieur Bruno MARECHAL laisse la présidence à Madame Agnès SZWIEC, doyenne des conseillers municipaux présents.

Madame Agnès SZWIEC prononce le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues. Le privilège de l'âge me laisse, en ma qualité de doyenne de cette assemblée, l'honneur d'assurer la présidence provisoire de cette séance d'installation du nouveau conseil municipal. Je mesure pleinement la responsabilité qui m'incombe aujourd'hui, même si elle n'est que temporaire, celle de présider cette séance jusqu'à l'élection du maire. Cette tradition républicaine, qui confie à l'ainée d'entre nous cette mission, est un symbole fort de continuité, de respect et de transmission au sein de notre démocratie locale. Avant de poursuivre, je souhaite avoir une pensée particulière pour toi, Bruno Maréchal, maire sortant, qui a exercé tes fonctions durant ces douze dernières années. Tu as été un maire dévoué, courageux et respectueux. Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je tiens à saluer ton engagement et te remercier pour le travail accompli et les nombreuses réalisations menées au service de notre commune. Ton action a contribué à faire évoluer et à valoriser notre territoire, et mérite toute notre reconnaissance. Je tiens également à saluer l'ensemble des conseillers municipaux ici présents, élus par les habitants de notre commune. Leur confiance nous honore et nous engage. Nous aurons, collectivement, à cœur de servir l'intérêt général, avec sérieux, respect et esprit de dialogue. Le moment qui nous réunit aujourd'hui est important : il marque le début d'un nouveau mandat, porteur de projets, d'engagements et d'espoirs pour notre commune et ses habitants. Je forme le vœu que nos travaux se déroulent dans un climat de respect mutuel, d'écoute et de responsabilité, au service de tous comme pendant ces deux derniers mandats. Sans plus attendre, nous allons donc pouvoir procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions en vigueur. Je tiens à rajouter un petit mot personnel...Ce nouveau conseil municipal ne peut être qu'exceptionnel puisque nous avons un « tallan » et deux « brillants ». Je vous remercie.

Madame Agnès SZWIEC a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie. Elle invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Comme il est de coutume que ce soit les deux plus jeunes de l'assemblée, M. Victor GRAVELET et Mme Manon RIGUET sont désignés assesseurs pendant toute la durée de la séance.

Madame Agnès SZWIEC demande si certains conseillers souhaitent s'exprimer. Elle laisse la parole à Nadine SENDEL qui prononce le discours suivant :

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers, nous sommes réunis ce soir pour acter le début d'un nouveau mandat municipal, marqué par une expression démocratique forte et diversifiée. Les élections qui viennent de se tenir ont révélé une réalité incontestable : 45 % des suffrages exprimés se sont portés sur notre liste, traduisant un désir profond de changement et une attente claire pour une gouvernance différente. Avec 3 sièges au conseil municipal et 1 siège au conseil communautaire, notre équipe incarnera une voix significative, celle de près de la moitié des électeurs. Ces résultats ne sont pas anecdotiques : ils reflètent une volonté collective, d'orientations et de décisions qui intègrent davantage de transparence, d'écoute et d'innovation. Nous ne serons pas une opposition de principe, mais une force de proposition. Notre rôle sera de rappeler, à chaque délibération, que les choix qui seront faits, devront refléter l'équilibre démocratique issu des urnes. Car, ignorer 45 % des voix, ce serait nier l'essence même de notre mandat : servir l'intérêt général, dans toute sa diversité.

Nous serons vigilants, constructifs et exigeants.

- Vigilants, pour que chaque décision respecte l'esprit de ces élections.
- Constructifs, pour apporter des solutions concrètes aux défis de notre commune.
- Exigeants, pour que la parole de chaque citoyen, qu'il ait voté pour l'une ou l'autre des listes, soit entendue et considérée. La démocratie ne s'arrête pas aux portes de la mairie. Elle prend forme dans les débats, dans les compromis, et dans la recherche permanente du bien commun. Nous tendons la main à la majorité pour travailler ensemble, car c'est ensemble que nous écrivons l'avenir de Levet. Je vous remercie de votre attention. »

Marie-Laurence PIERRE prononce le discours suivant:

« Je veux saluer le parcours d'un homme rare. Un homme qui, pendant deux mandats, a su être bien plus qu'un maire : un repère, une oreille attentive, une énergie constante et parfois même, on peut le dire, un sacré optimiste face à certaines situations où beaucoup auraient baissé les bras, je pense au bus, aux vaches et bien plus encore. Car oui, il faut le dire : tu possèdes ce talent presque magique de trouver du positif là où d'autres ne voient que des obstacles. Là où certains voyaient des problèmes, tu voyais des projets. Là où certains entendaient des critiques, tu entendais des pistes d'amélioration. Et franchement il fallait parfois une bonne dose d'imagination ou de courage pour y arriver. Tu as su donner une vision, porter des projets, mais sans jamais perdre de vue l'essentiel : les gens. Les administrés, bien sûr mais aussi les équipes, les agents, tous ceux qui ont croisé ton chemin. Et il y a aussi quelque chose de fondamental que tu as su insuffler : la confiance. Une confiance sincère, qui donne la liberté d'agir, de proposer, d'oser. Parce que faire confiance, ce n'est pas simplement déléguer, c'est croire en l'autre et ça, c'est une qualité rare. Et puis, il y a ta touche d'humour, indispensable, sinon tout ça, ça manque un peu de vie. Tu as su, même dans les moments tendus, garder ce recul, ce sourire, cette petite phrase qui détend l'atmosphère et rappelle que tout est toujours un peu plus simple quand on garde le sens de l'humain. Aujourd'hui, une page se tourne. Mais ce n'est pas une fin, loin de là. C'est une transition vers autre chose, vers du temps retrouvé, vers d'autres projets peut-être un peu moins publics, mais tout aussi précieux. Je me permet d'avoir une pensée toute particulière pour Laurence, qui a partagé son mari avec toute une commune pendant 12 ans. Laurence, qui a accepté les réunions tardives, les week-ends écourtés, les appels imprévus. Laurence, qui a été là, en soutien discret mais essentiel. Eh bien aujourd'hui, c'est officiel : tu vas enfin pouvoir le récupérer à plein temps. Et je ne sais pas si c'est Bruno ou toi qui êtes le plus heureux mais une chose est sûre, il va falloir réapprendre à l'avoir à la maison. Merci à toi, Laurence, pour ta patience, ta compréhension et ta présence. Et à toi Bruno, merci. Merci pour ton engagement, pour ta vision, pour ton humanité. Merci d'avoir été cette personne rare, capable de voir le meilleur, même dans les moments les plus compliqués. Tu laisses une empreinte forte, sincère et profondément humaine. Et ça, c'est ce qu'il y a de plus précieux».

1. Élection du Maire

Agnès SZWIEC fait appel à candidature au poste de maire. Baptiste TALLAN se porte candidat.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire : 3 blancs

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

M. Baptiste TALLAN a obtenu 12 voix

M. Baptiste TALLAN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire et prend donc la présidence de la séance.

Monsieur Baptiste TALLAN, nouveau maire prend la parole et prononce le discours suivant :

« Mes premiers mots sont pour toi Bruno et ma pensée n'a pas changé depuis le dernier conseil. J'ai toujours respecté ta personne, le fait que tu sois le seul ayant eu le courage à te présenter en 2014, d'avoir fait en sorte que Levet soit ce qu'il est aujourd'hui. Néanmoins, mes plus grandes pensées vont à toi Cindy puis à Emma et Chloé qui m'ont soutenu dans les bons moments comme dans les moins bons, ainsi qu'à mes parents et ma tante. Je n'oublie pas aussi ma belle-famille Thérèse, Roland, Greg, Léa, Lucas (qui voulait voter pour moi mais n'a que 10 ans et habite Bourges), Anna, Amandine, Anthony, Jade et Marius. J'ai une pensée aussi pour mes amis de toute la France entière qui m'ont soutenu par message et sur les réseaux jour après jour et particulièrement à Nora candidate aussi. Je souhaite remercier Samia et Dorian pour la préparation et le bon déroulement de ces élections. Je remercie également les Levetois qui m'ont accordé leur confiance mais je n'oublie pas ceux qui n'ont pas voté pour notre équipe. Je souhaite sincèrement remercier Agnès, Stéphanie, Marie-Laurence, Amandine, Manon, Virginie, Magali, Victor, Mathieu, Christian, Pascal, Gérald, Xavier et Yvan pour le travail effectué durant tous ces mois depuis juin dernier. Également, je salue l'élection de Nadine, Réjane et Laurent. Depuis dimanche 15 mars, 19 h 45, il n'y a plus de liste, plus de campagne mais plus que notre commune : Levet. C'est avec humilité et responsabilité que je serai le Maire de tous les Levetois. Notre priorité, élus, reste les Levetois, rien que les Levetois, toujours les Levetois. Cela passera avant tout par leur sécurité, leur santé et l'éducation dans les meilleures conditions de notre jeunesse. Mais aussi par le développement de la commune et la qualité de vie qui se traduira par la réalisation d'un nouveau lotissement, la construction d'une nouvelle gendarmerie, la réhabilitation d'un nouveau centre logistique et l'ouverture d'une vraie boulangerie. Le prochain conseil municipal se déroulera le mardi 31 mars afin de définir toutes les commissions et les délégués de la commune pour commencer à travailler. Je finirai mes propos par la maxime que j'ai toujours eu lors de ces derniers mois : Notre engagement n'est pas un calcul mais un attachement pour notre commune. A nous en responsabilité de faire avancer Levet ensemble. Merci. »

2. Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le maire expose que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité la création de 4 postes d'adjoints.

3. Election des adjoints

Monsieur le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. Le maire décide de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Victor GRAVELET a composé une liste d'adjoints. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire sous le contrôle des deux assesseurs.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2 blancs

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

a obtenu :

- Liste unique (Victor GRAVELET), 13 voix (treize voix)

La liste unique (Victor GRAVELET), ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints au maire et prennent rang dans la liste, telle que présentée :

- Victor GRAVELET

- Agnès SZWIEC

- Christian BILLOT

- Amandine LAUBRET

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 31 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 37.

Baptiste TALLAN,
Maire

Christian BILLOT
Secrétaire de séance